



Revision pension alimentaire

Par **chaumon**, le **18/02/2010** à **11:22**

Bonjour,rnj ai fais une revision de pension debut decembre 2009 apres etre passé au tribunal elle devait etre vu mi janvier entre temps mi decembre j apprend mon licenciment cause fin de contrat avec un de nos gros clients aucun poste a me redonner ceci n etant pas un licenciment economique vu le peu de personel licencier .je revois un courrier au jaf pour revoir la date de revision ceci etant fais cela est repoussé au moi d avril.etant donner la perte reel de mon salaire une baisse de 800€ avec une pension de 340€ mon salaire lui ne selevera pas plus haut que 1050€ en sachant que j ai un loyer des assurances ect... que dois je faire pour que ma pension soit revu le plus rapidement possible car je cour a la catastrophe de me retrouve a la rue est ne plus pouvoir subvenir a tous?? je suis toujours je presise en credit pour payé les frais d honorraire de mon avote lors de mon divorce et n est pas le droit a l aide juridictionnel que a 15% donc impossible pour moi de me faire assisté...par avance merci

Par **Marion2**, le **18/02/2010** à **18:09**

Bonjour,rnrnPour une demande de modification de la pension alimentaire, un avocat n'est pas obligatoire.rnrnCordialement.